

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie de l'Isère animée par le Syndicat Territoire d'Energie Isère TE38 (anciennement nommé SEDI)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie de l'Isère animée par le Syndicat Territoire d'Energie Isère TE38 (anciennement nommé SEDI).

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, vise à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données entre eux. Elle a instauré les commissions consultatives paritaires de l'énergie.

Le Syndicat Territoire d'Energie Isère en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) a créé une commission consultative paritaire de l'énergie avec l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

L'Agglomération dispose d'un siège de titulaire au sein de cette commission, pour laquelle il convient de désigner le représentant. Il est précisé que la participation à cette commission n'entraîne pas l'adhésion de Vienne Condrieu Agglomération au syndicat.

VU les dispositions de l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, instaurant la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE) chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données, regroupant tous syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat,

VU l'article L. 2224-31, I et IV du Code général des collectivités territoriales concernant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE),

VU les statuts de Territoire d'Energie Isère (TE38), anciennement SEDI, reconnaissant pleinement à celui-ci la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,

VU la délibération 2015-085 votée en Comité Syndical de TE38 le 28 septembre 2015 portant création de la CCPE de l'Isère,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement du conseil communautaire, de procéder à la désignation d'un représentant au sein de cette Commission,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membre de la commission consultative paritaire de l'énergie Syndicat Territoire d'Energie Isère la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Denis PEILLOT

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

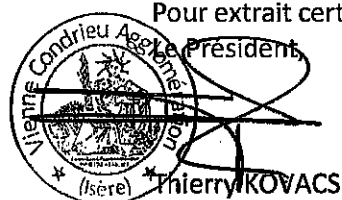
Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020



pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Président

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat